Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_125-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-125	Classification
CONVENTION UTILISATION SALLE OMNISPORTS LAENNEC	7.6.3 Autres contributions budgétaires et participations

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Laurent MOTREFF

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Depuis plusieurs années des conventions sont mises en place avec le collège Laennec afin de permettre aux associations d'obtenir des créneaux supplémentaires pour leurs pratiques. La convention est établie du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027.
La municipalité sera facturée essentiellement sur le nombre d'heures d'utilisation, à un tarif d'environ 9.21 € de l'heure (en attente de l'évolution tarifaire 2026 du Département). En effet, les heures non utilisées ne sont pas facturées.

Horaires :
- Le lundi de 17h30 à 23h00,
- Le mardi de 17h30 à 23h00,
- Le mercredi de 17h30 à 23h00,
- Le jeudi de 17h30 à 23h00,
- Du vendredi 17h30 au dimanche 23h00.

Prévisionnel d'occupation :
- Lundi par le Badminton – AL (toute l'année).
- Mardi par le football club (*).
- Mercredi basket club 18h30-22h00.
- Jeudi par le Badminton – AL (toute l'année)
- Vendredi par le basket club.
- Samedi matin par le handball club bigouden de 9h00 à 12h00 (+ en cas de besoin de salle de remplacement pour le basket club si manifestation dans la salle omnisports de Kerarthur).
- Samedi après-midi pour le rugby de 16h00 à 18h00 pendant la période hivernale
 * suivant l'évolution des terrains de Tréouguy face aux intempéries la disponibilité du synthétique du stade municipal.

VU l'avis favorable de la commission « ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SPORT - SANTÉ-LOISIRS» sur la mise en place de cette convention afin de permettre une meilleure organisation pour les associations sportives et d'accueillir plus de pratiquants en séance du 07 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_125-DE

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » sur la convention visée en séance du 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ*,*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle omnisports du collège Laënnec.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_125-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication